

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 30 janvier 2024

Le trente janvier deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie à BOYER Emilie  
RETHORE Jacqueline à REBILLARD Michèle  
ROCHAIS Philippe à CORBILLON Christine

#### Absent(s) excusé(s)

#### Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaires de séance

LHUISSIER Thierry, PUSHPARAJ Emilie

Convocation adressée le 24 janvier 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 1<sup>er</sup> février 2024, article L.2121.25 CGCT

### 24SE3001-16 | Convention de mise à disposition de deux volontaires en service civique et avenant précisant les conditions financières des contrats

Madame Valérie LIOTON, adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance et la Jeunesse, expose :

Vu le projet de Convention de mise à disposition de deux volontaires en service civique entre la ville des Ponts-de-Cé, l'association Unis-cité, et chacun des volontaires,

Vu le projet d'avenant précisant les conditions financières,

Vu le Projet Educatif de la ville des Ponts-de-Cé,

Vu le Plan Local de Prévention de la Délinquance de la ville des Ponts-de-Cé,

Considérant l'avis du Comité consultatif Ville attentive à tous et à toutes en date du 23 janvier 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes des conventions et des avenants de mise à disposition des deux volontaires en service civique à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé, l'association Uniscité et les volontaires
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer lesdites conventions et lesdits avenants.

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	27	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

